

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

**Etaient absents excusés** : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2021/58

**Objet : Choix du gestionnaire du snack de la piscine municipale – Modification de la délibération n° 2021-29 du Conseil Municipal du 14 avril 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'obligation conformément à l'ordonnance n°217-562 du 19 avril 2017, d'organiser une procédure de sélection préalable s'agissant de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération 2021/29 du 14 avril 2021 relative à l'attribution d'exploitation du snack-buvette de la piscine Municipale à la SAS BOUCARD, représentée par Mme BOUCARD Aurélie,

Suite à un désistement de la SAS BOUCARD et conformément à la précédente mise en concurrence et analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la Piscine de L'Union à la SAS DMFR, représentée par M. MAIZY Denis,

A ce titre, une convention d'occupation du domaine public est conclue entre la Commune et la SAS DMFR.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal :

- D'autoriser l'attribution de l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la Piscine Municipale à la SAS DMFR, représentée par M.MAIZY.
- De fixer le montant de la redevance d'exploitation d'occupation à 3 000€.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'autoriser l'attribution de l'exploitation et la gestion du snack-buvette de la Piscine Municipale à la SAS DMFR, représentée par M.MAIZY.
- De fixer le montant de la redevance d'exploitation d'occupation à 3 000€.

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
**Marc PÉRE**  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint au Maire  
David ROFFÉ



- Transmis le - 2 JUL. 2021  
- Affiché le - 2 JUL. 2021